

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG  
COMMUNE DE HOMMARTING**

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE ORDINAIRE du 11 AVRIL 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 11 avril 2017 à 19 heures 30 dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, après convocation légale adressée par courrier le 04 avril 2017.

**Nombre des Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 13**

***Sous la présidence de Monsieur NISSE Jean-Louis, Maire***

**Présents : FROMANT Gilbert, SIFFERT Francis, MAUFROY Bernard, FROELIGER Marthe, MAZERAND-STOCKY Laurence, CHARTON Carine, SITZ Virginie, MANGIN Aurélien, JAECK Raymond, JUNGSMANN Frédéric, WILHELM Bruno, LEININGER André,**

**Excusés : WURTH Nadia, FISCHER Jean-Marie,**

Monsieur Aurélien MANGIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux Conseillers Municipaux pour ajouter des points à l'ordre du jour :

- Reconduction de la ligne de trésorerie de 100 000 €
- Vente d'une parcelle communale située Lieudit Rue des Vergers à Monsieur Bruno WILHELM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ajouter ces points à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1° Nomination d'un secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès – verbal de la séance du 26 janvier 2017
- 3° Compte rendu des décisions prises par délégation
- 4° Approbation des Comptes de Gestion 2016 et vote des comptes administratifs 2016
- 5° Affectation des résultats 2016
- 6° Vote des budgets 2017
- 7° Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017
- 8° Cession terrain propriété du Conseil de Fabrique – avis du Conseil Municipal
- 9° Admission en non-valeur des taxes d'urbanisme
- 10° Reconduction de la ligne de trésorerie de 100 000 €
- 11° Vente d'une parcelle communale située Lieudit Rue des Vergers à Monsieur Bruno WILHELM
- 12° Divers

2017-02-12 Approbation du procès – verbal de la séance du 26 janvier 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 26 janvier 2017, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

2017-02-13 Compte - rendu des décisions prises par délégation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

- **Décision n° 01/2017, en date du 20 février 2017 :**

**Intitulée :** Rédaction du permis d'aménager modificatif concernant le Lotissement Les Jardins, signée avec le cabinet LAMBERT et Associés, géomètres experts, pour un montant de : 1 800,00 € H.T. (soit 2 160,00 € T.T.C.).

2017-02-14 Compte de Gestion - Compte Administratif 2016  
COMMUNE

Le Conseil Municipal :

- accepte le Compte de Gestion 2016 tel que présenté par le Receveur Municipal.
- après en avoir délibéré et procédé au vote, en notant que Monsieur le Maire se retire au moment du vote, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le Compte Administratif 2016 du Budget **Commune** comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	439 627,87 €
RECETTES	531 252,37 €
Excédent de fonctionnement reporté	87 141,55 €
Total Recettes	618 393,92
<b>EXCEDENT</b>	<b>178 766,05 €</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	283 459,42 €
RECETTES	109 995,78 €
Déficit investissement reporté	75 089,03€
Total Dépenses	358 548,45 €
<b>DEFICIT</b>	<b>248 552,67 €</b>

**RESULTAT DE CLOTURE : Déficit : 69 786,62 €**

2017-02-15 Compte de Gestion - Compte Administratif 2016  
ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

- accepte le Compte de Gestion 2016 tel que présenté par le Receveur Municipal.
- après en avoir délibéré et procédé au vote, en notant que Monsieur le Maire se retire au moment du vote, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2016 du Budget **Assainissement** comme suit :

**EXPLOITATION**

DEPENSES	68 953,26 €
RECETTES	55 616,80 €
Excédent fonctionnement reporté	151 385,66 €
Total Recettes	207 002,46 €
<b>EXCEDENT</b>	<b>138 049,20 €</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	55 553,63 €
RECETTES	31 258,30 €
Excédent d'investissement reporté	170 756,68 €
Total Recettes	202 014,98 €
<b>EXCEDENT</b>	<b>146 461,35 €</b>

**RESULTAT DE CLOTURE : Excédent 284 510,55 €**

2017-02-16 Compte de Gestion - Compte Administratif 2016  
LOTISSEMENT DES JARDINS

Le Conseil Municipal :

- accepte le Compte de Gestion 2016 tel que présenté par le Receveur Municipal.
- après en avoir délibéré et procédé au vote, en notant que Monsieur le Maire se retire au moment du vote, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2016 du **Budget Lotissement des Jardins** comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	228 540,13 €
RECETTES	229 194,13 €
Excédent fonctionnement reporté	0,67 €
Total Recettes	229 194,80 €
<b>EXCEDENT</b>	<b>654,67 €</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	240 646,06 €
RECETTES	77 671,70 €
Excédent d'investissement reporté	349 944,20 €
Total Recettes	427 615,90 €
<b>EXCEDENT</b>	<b>186 969,84 €</b>

**RESULTAT DE CLOTURE : Excédent : 187 624,51 €**

2017-02-17 Affectation du résultat de fonctionnement – Budget Principal

Vu et approuvé, le compte administratif de l'exercice de 2016, est pris en compte les résultats par les services du compte au trésor :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	439 627,87 €
RECETTES	531 252,37 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ 87 141,55 €
Total Recettes	618 393,92
<b>EXCEDENT</b>	<b>+ 178 766,05 €</b>
<b>REPORT EXCEDENT SOLDE BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>+ 138 049,20 €</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>+ 316 815,25 €</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	283 459,42 €
RECETTES	109 995,78 €
Déficit investissement reporté	- 75 089,03 €
Total Dépenses	358 548,45 €
<b>DEFICIT</b>	<b>- 248 552,67 €</b>
<b>REPORT EXCEDENT SOLDE BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>+ 146 461,35 €</b>
<b>DEFICIT</b>	<b>- 102 091,32 €</b>
<b>Restes à réaliser 2016 DEPENSES</b>	<b>165 139,11 €</b>
<b>Restes à réaliser 2016 RECETTES</b>	<b>304 329,34 €</b>
<b>EXEDENT</b>	<b>+ 37 098,91 €</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT REEL</b>	<b>0 €</b>
<b>(besoin de financement corrigé des restes à réaliser)</b>	

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Résultat reporté (c/002) **316 815,25 €**

2017-02-18 Budget Principal 2017 – COMMUNE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Principal "Commune" 2017 comme suit :

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 687 730,43 €
- Recettes : 687 730,43 €

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 802 139,25 €
- Recettes : 802 139,25 €

2017-02-19 Budget 2017 - Lotissement Des Jardins

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget "Lotissement des Jardins " 2017, comme suit :

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 719 447,02 €
- Recettes : 719 447,02 €

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 794 977,18 €
- Recettes : 794 977,18 €

2017-02-20 Neutralisation fiscale et vote des taux de fiscalité directe locale 2017

Le Maire explique qu'à de nombreuses occasions dans les réunions de conseil communautaire, de bureau communautaire ou dans les diverses commissions, il a été affirmé par la CCSMS que tout serait fait pour assurer la neutralisation des effets fiscaux de la fusion pour les contribuables de la TH, TFB et TFNB.

Cela s'est formalisé le 6 mars 2017 par un vote de la CLECT qui a approuvé ce principe et en a évalué l'impact pour la commune.

Le Maire explique que pour assurer la neutralisation fiscale pour les contribuables de la commune, il sera nécessaire de voter en 2017 les taux ci-dessous :

2016	Données communales			Données intercommunales			Ensemble Produit cumulé
	Base nette	Taux	Produit	Base nette	Taux	Produit	
TH	933 132	15,55%	145 102 €	933 132	1,99%	18 569 €	163 671 €
TFB	634 020	7,90%	50 088 €	634 020	1,21%	7 672 €	57 759 €
TFNB	45 341	61,47%	27 871 €	45 341	4,86%	2 204 €	30 075 €
<b>Total</b>	<b>1 612 493</b>		<b>223 061 €</b>	<b>1 612 493</b>		<b>28 445 €</b>	<b>251 505 €</b>

2017	Données communales prévisionnelles			Données intercommunales prévisionnelles			Ensemble Produit cumulé
	Base nette	Taux	Produit	Base nette	Taux moyen pondéré*	Produit	
TH	942 300	<b>14,73%</b>	138 795 €	942 300	2,64%	24 877 €	163 671 €
TFB	642 700	<b>7,51%</b>	48 247 €	642 700	1,48%	9 512 €	57 759 €
TFNB	45 400	<b>59,28%</b>	26 915 €	45 400	6,96%	3 160 €	30 075 €
<b>Total</b>	<b>1 630 400</b>		<b>213 957 €</b>	<b>1 630 400</b>		<b>37 549 €</b>	<b>251 505 €</b>

<b>2016/2017</b>	<b>Total des 3 T</b>		<b>9 104 €</b>		<b>9 104 €</b>	<b>- €</b>
------------------	--------------------------	--	----------------	--	----------------	------------

Le Maire précise que conformément à l'article 1636 B décisi I du Code Général des impôts, il est possible exceptionnellement en 2017 compte tenu de la fusion de déroger à la règle de liaison des taux entre TH et TFNB, de manière à obtenir une parfaite neutralité fiscale par catégorie de contribuable.

Ainsi, le Maire propose de fixer les taux communaux 2017 suivants :

Taxe habitation : 14,73

Taxe foncière bâti : 7,51

Taxe foncière non bâti : 59,28

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le principe de la neutralisation fiscale des effets de la fusion
- Vote les taux de fiscalité directe locale suivants :

Taxe habitation : 14,73

Taxe foncière bâti : 7,51

Taxe foncière non bâti : 59,28

2017 – 02- 21 Cession d'un terrain par le Conseil de Fabrique de HOMMARTING  
Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose le projet de cession de la Fabrique de l'Eglise de HOMMARTING à Madame Angélique SCALVINI concernant les parcelles cadastrées : section 3, n° /320, pour 12,07 ares et section 3, n° /320, pour 2,88 ares.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis concernant cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

2017-02-22 ADMISSION EN NON VALEUR DES TAXES D'URBANISME

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante du dossier transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques, concernant l'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme d'un permis de construire délivré en 2012 (état joint en annexe), pour un montant total de 658 €, majorations et intérêts compris.

Le Conseil Municipal est appelé à émettre son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable concernant l'admission en non-valeur de ces taxes d'urbanisme.

2017-02-23 Reconduction de la ligne de trésorerie de 100 000 €  
contrat n° 10278 00160 000498931 70

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat ligne de trésorerie, souscrit auprès du Crédit Mutuel de STRASBOURG, pour une durée de 1 an, arrive à échéance le 30 juin 2017 et qu'il convient de procéder au renouvellement de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de STRASBOURG une ligne de trésorerie, destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, dans la limite d'un plafond fixé à **100 000 euros**, dont les conditions sont les suivantes :

- montant : 100 000 €
- durée : 1 an
- taux : Euribor moyen mensuel à 3 mois + marge de 0,80 point.
- fonctionnement : Autorisation de crédit

- disponibilité et remboursement des fonds :  
au gré de la collectivité, dès signature du contrat
- commission d'engagement:  
200 euros payables à la signature du contrat.
- intérêts :  
calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- commission de non utilisation :  
néant

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de renouvellement à venir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

2017-02-24 Vente d'une parcelle communale située Lieudit Rue des Vergers  
à Monsieur Bruno WILHELM

Monsieur Jean - Louis NISSE, Maire, informe le Conseil Municipal que Monsieur Bruno WILHELM, domicilié à HOMMARTING, 6 rue des Vergers, souhaite acquérir le sentier communal qui longe sa propriété, cadastré section 3, Lieudit Rue des Vergers, d'une superficie de 279 m<sup>2</sup>.

Il est noté que Monsieur WILHELM ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE de vendre à Monsieur Bruno WILHELM :
  - une parcelle communale, située Lieudit Rue des Charmes, d'une superficie de 279 m<sup>2</sup>, pour un montant forfaitaire de 1000 €,
  - les frais d'inscription et de cession seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente à venir.

2017-02- 25 Divers

Les points suivants sont abordés :

- Organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles du 23 avril et 07 mai 2017.
- Mise en place d'une machine à pain Rue des Tilleuls : installation de la structure par le Conseil Municipal (travaux en régie).

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Délibération rendue exécutoire  
Pour extrait conforme  
HOMMARTING, le 13 avril 2017

Le Maire,

Jean-Louis NISSE

